

ESSAI REALISE PAR :



Contact(s):

Anne-Laure GALIMARD
Chambre agriculture 21
06 31 67 80 65

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Sujet	Lutte contre l'altise du chou
Agriculteur(s) / Exploitation :	1 exploitation, agriculture conventionnelle
Secteur géographique :	Périphérie dijonnaise
Campagne :	2022
Type d'essai :	Microparcelles

OBJECTIFS

Les altises occasionnent depuis quelques années des dégâts croissants sur les cultures de choux, menées en agriculture conventionnelle ou biologique, entraînant parfois la perte totale de la culture et par là même un impact économique direct. La proximité de cultures de colza et moutarde, productions dont la famille botanique est la même que les choux (brassicacées), très représentées dans la région, est un facteur aggravant de l'intensité des dégâts occasionnés sur choux.

Les résultats obtenus les 3 années précédentes n'ont pas permis de privilégier une stratégie de lutte, hormis l'effet qui s'est confirmé de la matière active Cyazypyr.

L'objectif du renouvellement de cet essai est de corroborer ou infirmer les tendances dégagées précédemment.

RENSEIGNEMENTS PARCELLAIRES

Types de sol	limoneux	Date de plantation	13 juillet 2022
Fertilisation	Apports selon pratiques du producteur	Densité de plantation	3/m2
Irrigation	Apports selon pratiques du producteur	Espèces	Chou Milan
Facteurs et conditions limitants	Été chaud et sec	Date de récolte	14 novembre 2022

PROTCOLE

9 modalités ont été conduites en microparcelles, à raison de 2 répétitions par modalité :

- Témoin non traité
- Matière active de référence : lambda cyalothrine, spécialité commerciale Karaté avec technologie Zéon
- Nouvelle matière active conventionnelle : cyazypyr, spécialité commerciale Verimark
- Bandes engluées, piège expérimental appliqué par passage d'outil
- Produit à base d'ail, sureau et ortie (SOF)
- Purin d'ortie appliqué à 50l/ha bouillie e 200l/ha
- Culture associée de lentilles : lentilles semées à la plantation, densité 10g/m²
- Fertilisation coup de fouet avec 20 unités d'ammonitrate à plantation, soit 10g/m²
- Binages répétés
- Voile de protection posé à la plantation

La plantation a eu lieu le 13 juillet 2022, selon le plan ci-dessous.

choux producteur		choux producteur		choux producteur
	Binage		Binage	
	Azote starter		Azote starter	
	voile		voile	
	lentilles		lentilles	
	Ortie		Ortie	
	TNT		TNT	
	SOF		SOF	
	bandes engluées		bandes engluées	
	Karaté Zéon		Karaté Zéon	
	Verimark		Verimark	

Les intervalles sont de 50cm sur le rang et 75cm en inter rang, soit une densité de 3 plantes/m².

La fertilisation et l'irrigation sont conduites à l'habitude du producteur.

La récolte a été réalisée le 14 novembre.

Les interventions ont été réalisées comme suit :

azote	13-juil	à la plantation, 20 unités (20g/m ² ammo)			
binage	20-juil				
glu					
ail SOF	22-juil	29-juil	05-août	12-août	
karaté zéon					
lentilles	semis 13/07/2022				
verimark	en pépinière				
voile	13-juil				
ortie	18-juil	22-juil	29-juil	05-août	12-août



Dispositif au 26/08/22



Piège à glu expérimental avec volets mobiles

RESULTATS

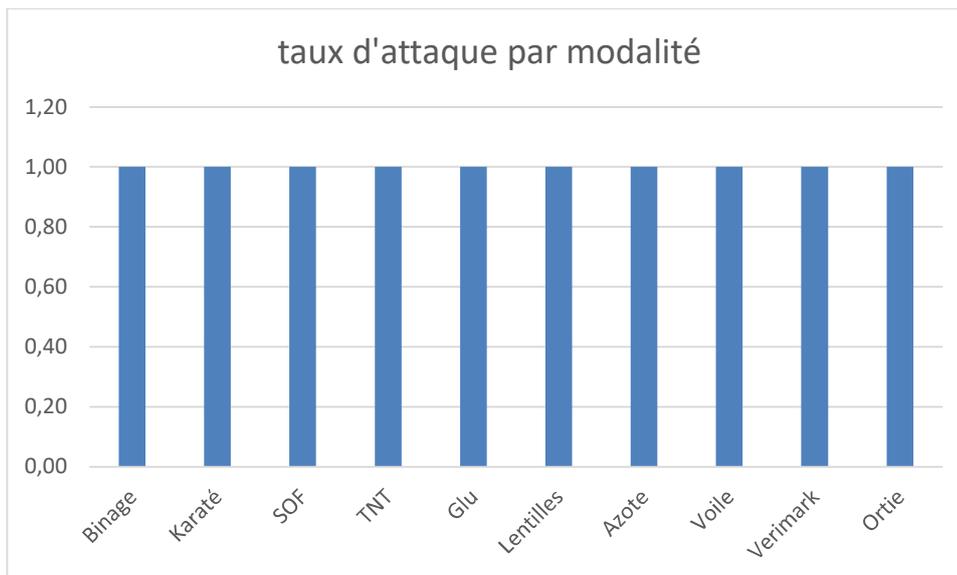
➤ En végétation

1 notation a été réalisée le 26 août.

Les 3 plus jeunes feuilles de 10 choux par répétition ont été observées et classées à l'aide d'une échelle allant de 1 (0% < surface attaquée < 25%) à 4 (75% < surface attaquée < 100%).



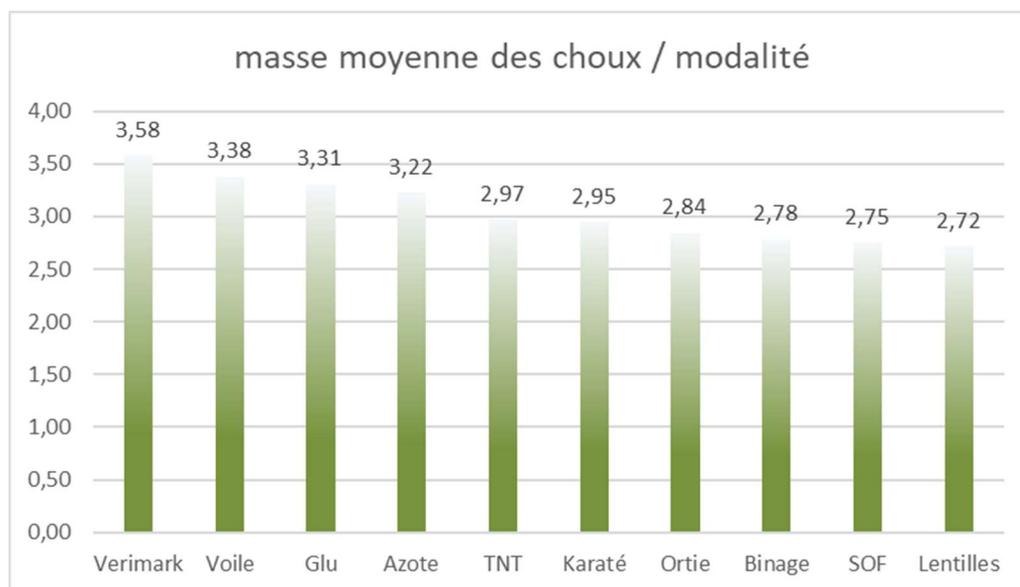
Echelle de notation



échelle	% détruit
1	0 à 25
2	25 à 50
3	50 à 75
4	75 à 100

Le taux d'attaque est à nouveau nul cette année dans cette parcelle. Les résultats obtenus ne sont donc pas différents du témoin, sur les 2 répétitions.

➤ A récolte



La modalité Verimark confirme une fois de plus les résultats obtenus les années précédentes en présentant les meilleurs résultats.

La modalité voile, avec le microclimat qui se crée, montre également, comme les autres années et sous réserve d'ôter le voile après la 4ème semaine de culture, de très bons résultats.

Les résultats des autres modalités ne sont pas exploitables en tant que tels, en absence d'attaque d'altises.

➤ CONCLUSION

Sans attaque d'altises cette saison sur cette parcelle, cette expérimentation n'a pas apporté les confirmations escomptées et sera à nouveau mise en place en 2023, mais sur une exploitation différente, en Agriculture Biologique, et en privilégiant quelques modalités qui pourraient présenter un intérêt pour la lutte contre les altises et/ou sur d'autres paramètres tels que limiter le salissement ou améliorer la fertilisation.

